

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	14 (1926)
<b>Heft:</b>	228
 <b>Artikel:</b>	Après l'Exposition genevoise du travail féminin
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-258790">https://doi.org/10.5169/seals-258790</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

section serbe lui opposa un point de vue plus largement humitaire, basé sur une morale sociale et philosophique.

L'après-midi de ce même jour, dans la grande salle « Le Parnasse », M. Andréadès, professeur à l'Université d'Athènes, Mme A. Parren, présidente du Lycéum des femmes grecques et de la section grecque de l'Union internationale « Pax et Libertas », Mme Svolos de l'Union des femmes grecques pour les droits de la femme, la Princesse Cantacuzène, présidente de la délégation roumaine, et M. Lambiris, secrétaire de la section grecque de la Société des Nations, parlèrent sur la paix, devant une salle comble. L'auditoire, très attentif et enthousiaste, fit un accueil tout particulier aux paroles éloquentes de la Princesse Cantacuzène qui traita ce noble sujet en véritable orateur.

La troisième séance fut consacrée à l'étude de *La situation de la femme employée*. Le rapport de la délégation grecque présenté par Mme Svolos était très important.

La quatrième et dernière séance fut consacrée à la question suivante: *La situation économique des pays de la P. E. F.* Mme Odobesco, de la section roumaine, présenta un rapport rempli de statistiques éclairant la question des rapports économiques de ces différents pays. Elle demanda qu'une Petite Entente économique soit instituée qui ait pour but l'étude des rapports économiques, qui s'occupe d'établir des droits de douane spéciaux entre ces pays, et qui essaie de réaliser la fondation d'une grande banque balkanique qui puisse sauvegarder l'expansion économique de ces pays.

A la fin de cette séance, Mme Hélène Sifnéos, présidente de la section grecque de l'Union Internationale des Femmes et représentante de toutes les organisations féminines de l'île de Mytilène, lut une requête de celles-ci demandant l'aide de la P. E. F. auprès de la Société des Nations pour sauver les centaines de femmes grecques prisonnières dans les harems turcs. La P. E. F. reçut avec émotion cette requête et promit toute son aide.

Ce même après-midi la P. E. F. fut reçue par Mme Countouriotis, femme du Président de la République. Le vendredi fut tenue une séance privée sur la question des minorités. Le samedi, les décisions du Congrès furent rédigées, et le lendemain dimanche, dans la grande salle de l'Académie, elles furent lues devant un auditoire très nombreux par Mme Hel. Negropontes, secrétaire de la section grecque.

La séance se termina par des discours des différentes femmes sur des sujets extrêmement intéressants, et le Congrès prit fin par un banquet offert par les femmes grecques.

En général, ce Congrès eut les résultats les plus brillants et les plus heureux en ce qui concerne les questions féministe et pacifistes et les relations des peuples balkaniques. On ne peut que féliciter vivement la section grecque et sa présidente pour son organisation impeccable.

HELLENIS.

## Après l'Exposition genevoise du Travail féminin

Publication retardée par différentes circonstances, et notamment par les délais de remboursement des parts de garantie, le rapport et le compte-rendu financier de l'Exposition genevoise du Travail féminin viennent de paraître, apportant bien des renseignements intéressants sur cette vaste entreprise féminine qui couronna un plein succès. Succès financier aussi bien que moral, puisque non seulement tous les frais furent couverts, mais encore toutes les parts de garantie intégralement remboursées aux souscripteurs, et le 60 % des frais de location remboursés aux exposantes, tout ceci laissant encore une somme appréciable disponible pour être consacrée aux frais de l'Exposition suisse du Travail féminin, dont il a été ques-

tion dans notre dernier numéro.

Nous sommes certaines d'intéresser toutes celles de nos lectrices qui ont visité l'Exposition genevoise, ou lu ici même de ses descriptions, en publiant ci-après un relevé de ces comptes.

### DÉPENSES:

<b>Local:</b> Location du Bâtiment Electoral: fr. 2400,—; éclairage et chauffage : 2127,85 ; surveillance: 2489,45; aménagement, menuisiers, électriciens, peintres, etc.: 11.865,60; nettoyages, vestiaires: 1335,20; frises stands Travail ménager et Commerce: 400,— . . . . .	Fr. 20.618 10
<b>Crémerie:</b> Achat denrées diverses, matériel, salaires . . . . .	21.345 70
<b>Soirées:</b> Frais divers, droits d'auteurs: fr. 2329,30; droits des pauvres: 198,50 . . . . .	2.527 80
<b>Frais divers:</b> Assurance: fr. 747,40; imprimés divers, circulaires: 1482,50; frais d'impression catalogues: 1200,—; affiches, publicité, journaux: 3075,70; appointements, gratifications: 2625,—; frais de téléphone et timbres: 563,75; frais divers Secrétariat: 1294,75; indemnité à l'Union des Femmes pour siège du Secrétariat: 200,— . . . . .	11.189 10
Bénéfice de l'Exposition: Fr. 18.838 60	
	Fr. 74.519 30

### RECETTES:

<b>Local:</b> Bonification des frais par exposantes: 1280,65; recettes vestiaires, toilettes, électricité: 1892,15. Fr. 3.172 80	
Taxes d'inscription des exposantes . . . . .	5418 —

<b>Crémerie:</b> Recettes diverses: fr. 21.977,40; ventes de matériel et denrées non utilisées: 1069,55; Subvention du Département de Justice et Police pour restaurant antialcoolique: 1000,— . . . . .	24.046 95
--	-----------

<b>Soirées:</b> Recettes de concours divers: fr. 657,25; id. séances et démonstrations: 599,40; id. soirées: 2237,20; id. défilés mannequins Haute Couture: 1632,90 . . . . .	5126 70
---	---------

<b>Divers:</b> Entrées: fr. 20.175,15; ventes de catalogues et cartes postales: 972,20; publicité catalogues et billets: 1430,—; vente de vieux papiers: 63,70; intérêts divers: 173,80 . . . . .	22.814 85
Parts souscrites du capital de garantie: . . . . .	13.940 —

Fr. 74.519 30

### RÉPARTITION DU BÉNÉFICE:

Remboursement du 60% des taxes d'inscription. . . . .	Fr. 2.777 50
Remboursements sur parts du capital de garantie . . . . .	12.520 —
* Réserve pr parts de garantie restant à rembourser . . . . .	1.420 —
* Réserve pour frais d'impression du rapport . . . . .	300 —
Fonds « Exposition suisse du Travail féminin » remis à l'Union des Femmes . . . . .	1821,10
	Fr. 18.838 60

\* Le reliquat éventuel de ces deux postes ira grossir le fonds « Exposition suisse du Travail féminin ».

\* \* \*

Le capital de garantie émis était de fr. 30.000 et se subdivisait en 40 bons de fr. 100, 120 bons de fr. 50, 2000 bons de

## MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1553*. — Cordial merci aux généreux donateurs.

fr. 10. Il a été souscrit par 726 personnes: 21 bons à fr. 100; 46 bons à fr. 50; 954 bons à fr. 10; au total: fr. 13.940, soit environ le 46 1/2 % du capital de garantie.

\* \* \*

Les entrées payantes se sont élevées au total de 26.328, soit 15.083 entrées à fr. 1,—, 7761 entrées à fr. 0,50, 3484 entrées à fr. 0,25 et 0,30. Ce dernier chiffre est celui des élèves des écoles venues visiter l'Exposition avec leurs maîtresses de classe et représente 93 classes de jeunes filles des écoles primaires, secondaires, et des cours professionnels de Genève, 5 orphelinats genevois, l'Ecole normale de jeunes filles de Sion, une école de Nyon, l'Ecole Vinet de Lausanne, et deux classes d'Annemasse et de St-Julien.

## CORRESPONDANCE

N. D. L. R. — La lettre qui suit nous est malheureusement parvenue alors que notre dernier numéro était déjà mis en pages, et le retard apporté à sa parution, sans lui enlever rien de son intérêt, nous oblige à rappeler à nos lecteurs le triste fait qui a ému l'opinion publique à Genève en janvier: un infanticide commis par une jeune domestique abandonnée par son ami, dont le nom était resté inconnu, et qui, devant l'indignation manifestée dans la presse, a fini par se dénoncer — mais avec les réserves qui justifient les réflexions de notre correspondante.

### Tristes réflexions

« M. ... s'est présenté spontanément devant M. Foex, juge d'instruction, et a déclaré qu'il avait eu des relations avec la jeune ..., arrêtée pour infanticide. Cependant M. ... a ajouté qu'il n'acceptait pas le reproche d'avoir abandonné la jeune femme, cette dernière n'ayant pas eu une conduite irréprochable. »

(*Journal de Genève* du 17 janvier 1925.)

Quelques mots, peu de chose. Mais cela suffit pour mettre en évidence, encore une fois, la théorie de la double morale.

Que la jeune mère soit condamnable pour l'acte final, acte atroce qui dénote une cruauté inqualifiable, personne, il est évident, ne saurait faire opposition à cette opinion. D'autre part, la déclaration spontanée de celui qui peut être en cause est un acte de franchise dont il faut, pour une fois, prendre bonne note.

Nous n'en faisons pas moins de tristes réflexions. N'y a-t-il donc que la jeune femme qui n'a pas une conduite irréprochable? Les relations avec une personne de conduite douteuse sont-elles si honorables pour celui qui s'en rend coupable? C'est donc une excuse de faire le mal parce qu'on a comme complice quelqu'un qui se conduit plus mal que soi? L'immoralité serait excusable pour l'un parce que... à un degré moins avancé. Elle ne l'est pas pour l'autre parce que les terribles conséquences sont là; parce que, ne pouvant échapper aux lois de la naissance, de la vie, une malheureuse est poussée à commettre un crime.

Je me rappelle qu'à Lugano, un bon vieux pasteur qui, du haut de la chaire, nous parlait si paternellement qu'il nous semblait plutôt être en conversation avec lui, nous disait, certain dimanche, dans un sermon, en nous prêchant l'amour pour la femme déchue: « On dit qu'une femme est tombée quand elle a péché; on ne dit jamais qu'un homme est tombé. Pourquoi? »

N'approfondissons pas un sujet aussi triste que celui que nous ont relaté les journaux. Trop de détails pénibles, d'arguments contraires, de circonstances diverses, qui sont affaire de la justice, ne

S. O. C.

## Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS  
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS  
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.  
MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.  
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.  
NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

feront qu'assombrir le tableau d'une jeunesse dont les plus belles années sont marquées par la débauche.

Qu'il en ressorte pour nous, femmes, encore une fois, l'importance d'un double devoir: soutenons toutes les œuvres qui s'occupent du relèvement de la jeune fille, cet être faible, dont on sait si bien profiter.

Répétons sans cesse à nos fils qu'il n'y a pour eux qu'une conduite, la conduite saine, digne, honnête, qu'ils voudront plus tard savoir être le plus bel ornement de leur fiancée. Rappelons-leur que tout individu qui s'éloigne de cette conduite est coupable, injuste, indigne, quelle que soit la valeur de la personne avec qui ils auront eu des relations blâmables. Que leur conduite, à eux aussi, soit irréprochable!

J. B.

## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

### Communications du Comité Central.

L'ordre du jour de la séance que le Comité Central a tenue à Berne le 24 janvier était si chargé, que c'est un véritable tour de force qu'il soit venu à bout de discuter d'une façon approfondie, permettant des décisions motivées, toutes les questions s'imposant à son attention! Il avait, en effet, à s'occuper de l'emploi, de la façon la plus intelligente et la plus utile pour la cause, du Fonds Leslie de 1925, pour lequel plusieurs propositions lui avaient été formulées, accompagnées de rapports très intéressants préparés par des membres du C. C. Les Sections recevront prochainement des indications à ce sujet, mais l'on peut déjà annoncer aujourd'hui qu'en plus des frais d'imprimés faits pour les manifestations lors des votations et élections fédérales des 25 octobre et 6 décembre, une subvention importante a été allouée à la Commission des Cours de Vacances pour permettre une participation plus étendue à ce Cours. En outre, la propagande par conférence pourra être intensifiée, grâce également à une subvention spéciale prise sur le Fonds Leslie. — Si le C. C. n'a pas encore pu arrêter le programme définitif de l'Assemblée générale de 1926, puisque ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> mars qu'il connaîtra toutes les propositions des Sections relativement à cet ordre du jour, il a déjà décidé de fixer après le Congrès de Paris la date de cette Assemblée, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de juin. En revanche il a déjà établi les bases sur lesquelles l'A. S. S. F. serait représentée à ce Congrès, et a nommé Mme Leuch présidente de la délégation suisse, la présidente de l'Association ne pouvant cumuler ces fonctions avec celles de membre du Comité International. Vu l'importance des questions discutées, et l'absolue nécessité d'envoyer à Paris une délégation bien au courant de tous ces problèmes, une circulaire spéciale vient d'être adressée aux Sections à cet égard. Enfin, l'expédition des affaires courantes, quelques suggestions individuelles qui seront reprises plus tard, l'examen des finances de l'A. S. S. F., ont encore occupé le C. C., dont les membres ont pu se dire avec satisfaction en se séparant qu'ils avaient accompli de bonne besogne. — La prochaine séance du C. C. aura lieu le 7 mars, et sera surtout consacrée à l'organisation de l'Assemblée générale et au Congrès de Paris.

## Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver: 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été: 14 avril — 15 Juillet

4, RUE CHARLES BONNET .. GENÈVE

## Union des Femmes de Genève

22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

## Location de salles

pour réunions, conférences, séances de Comités, thés de Sociétés, auditions d'élèves, etc. etc.

Prix modérés.

Arrangements pour locations régulières

S'adresser par écrit au local